Avis de convocation

à l'assemblée extraordinaire



DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS SUIVANT :

Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation (le « Fonds »)

devant avoir lieu le 12 juin 2019, à compter de 9 h 30 (heure de Montréal), à l'Hôtel Courtyard Marriott Montréal, Salle Jean-Béliveau A 380, René-Lévesque Ouest Montréal (Québec)

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS

Le présent document est un avis de convocation à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation, tel qu'il est énoncé sur la page couverture du présent avis, qui aura lieu à l'Hôtel Courtyard Marriott Montréal, Salle Jean-Béliveau A, 380, René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), le 12 juin 2019, à compter de 9 h 30 (heure de Montréal), (l'« assemblée »). Si l'assemblée est ajournée, le présent avis constituera un avis de convocation à la reprise qui aura lieu à l'Hôtel Courtyard Marriott Montréal, Salle Jean-Béliveau A, 380, René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), le 12 juin 2019, à compter de 10 h 30 (heure de Montréal).

L'objet de l'assemblée s'établit comme suit :

- 1. examiner et, s'îl est jugé souhaitable, adopter une résolution en vue de modifier l'objectif de placement du Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation et approuver les autres mesures qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la résolution;
- 2. examiner toute autre question qui peut être valablement soumise à l'assemblée.

Nous avons donné une description complète des questions devant être examinées à l'assemblée dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Les textes des résolutions autorisant la question mentionnée au paragraphe 1 figurent à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations.

Si vous croyez ne pas pouvoir assister à l'assemblée, mais que vous avez le droit d'y voter, vous pouvez remplir et signer le formulaire de procuration qui vous a été envoyé par la poste le ou vers le 30 avril 2019. Pour être valide, le formulaire de procuration doit être retourné par la poste à Computershare, Service des procurations, C.P. 300 RPO, West Beaver Creek, Richmond Hill (Ontario) L4B 9Z9. Vous pouvez aussi voter en ligne à l'adresse www.voteendirect.com ou par téléphone, en appelant au 1 866 339-8683. Pour voter par Internet ou par téléphone, vous devez fournir le numéro de contrôle figurant sur votre formulaire de procuration. Vos instructions de vote doivent nous être communiquées ou le formulaire de procuration doit arriver à destination, au plus tard à 15 h (heure de Montréal) le 11 juin 2019 ou, si l'assemblée est ajournée, au moins un jour ouvrable avant le début de toute reprise de l'assemblée.

 $Should you \textit{ wish to receive the English version of these documents, please contact your financial \textit{ advisor.} \\$

FAIT à Montréal, au Québec, le 30 avril 2019.

Par ordre du conseil d'administration de **Desjardins Société de placement inc.,** à titre de gestionnaire du Fonds

(signé) « Éric Landry » Éric Landry Président et Chef de l'exploitation

Assemblée extraordinaire



DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS SUIVANT :

Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation (le « Fonds »)

devant avoir lieu le 12 juin 2019, à compter de 9 h 30 (heure de Montréal), à l'Hôtel Courtyard Marriott Montréal, Salle Jean-Béliveau A 380, René-Lévesque Ouest Montréal (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

| SULLICITATION DE PROCURATIONS | İ |
|---|---|
| OBJET DE L'ASSEMBLÉE | 1 |
| MODIFICATION PROPOSÉE DE L'OBJECTIF DE PLACEMENT DU FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES INDEXÉES À L'INFLATION | 1 |
| APPROBATION REQUISE DES PORTEURS DE PARTS. | |
| INCIDENCES FISCALES | |
| GESTION DU FONDS | |
| NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS. | |
| | |
| EXERCICE D'UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR | |
| TITRES AVEC DROIT DE VOTE ET LEURS PRINCIPAUX PORTEURS. | |
| GÉNÉRALITÉS | |
| ANNEXE A - RÉSOLUTIONS | |

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

Les renseignements que renferme la présente circulaire de sollicitation de procurations sont fournis par Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), en sa qualité de société de gestion du Fonds relativement à la sollicitation de procurations pour le compte de la direction du gestionnaire devant servir à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds.

Cette assemblée doit avoir lieu à l'Hôtel Courtyard Marriott Montréal, Salle Jean-Béliveau A, 380, René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), le 12 juin 2019, à compter de 9 h 30 (heure de Montréal), (l'« assemblée »), aux fins indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire de sollicitation de procurations. Nous prévoyons que la sollicitation de procurations se fera principalement par la poste. Les frais afférents à la sollicitation de procurations à l'égard du Fonds seront pris en charge par le gestionnaire.

Le gestionnaire du Fonds a obtenu une dispense pour pouvoir recourir à une procédure de notification et d'accès afin de diminuer le volume de papier que représentent les documents transmis aux fins d'une assemblée. Les documents reliés aux procurations en vue de l'assemblée sont disponibles sur Internet ou peuvent leur être transmis sur demande par la poste. Les porteurs inscrits et les propriétaires véritables des parts du Fonds peuvent demander les documents reliés aux procurations en suivant la procédure de notification et d'accès prévue par la dispense.

Pour de plus amples renseignements concernant la procédure de notification et d'accès, veuillez nous contacter, durant les heures normales de bureau, au 514 286-3499 (pour la région de Montréal) ou, sans frais, au 1 866 666-1280, si vous êtes à l'extérieur de Montréal.

OBJET DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée du Fonds est convoquée en vue d'examiner les questions particulières suivantes :

- examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter une résolution en vue de modifier l'objectif de placement du Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation et approuver les autres mesures qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la résolution:
- 2. traiter toute autre question qui peut être valablement soumise à l'assemblée.

Les textes des résolutions figurent à l'annexe A de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

MODIFICATION PROPOSÉE DE L'OBJECTIF DE PLACEMENT DU FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES INDEXÉES À L'INFLATION

L'objectif de placement du Fonds est :

 L'objectif de ce Fonds est de procurer un revenu et une protection contre l'inflation en investissant principalement dans des titres à revenu fixe indexés à l'inflation d'émetteurs situés partout dans le monde.

Le gestionnaire propose de modifier l'objectif de placement du Fonds de la façon suivante :

 L'objectif de ce Fonds est de procurer du revenu et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde.

Si elle est approuvée, la modification de l'objectif de placement du Fonds prendra effet le ou vers le 8 juillet 2019 et le nom du Fonds sera alors modifié pour Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global afin de refléter le nouvel objectif de placement du Fonds.

Motifs de la modification de l'objectif de placement

Les changements proposés à l'objectif de placement du Fonds ont pour but d'augmenter la diversification du portefeuille du Fonds en investissant dans des titres à revenu fixe d'un plus grand nombre de secteurs que le portefeuille actuel tout en maintenant la bonne qualité des titres détenus. Selon le gestionnaire, les changements proposés représentent les avantages suivants pour les détenteurs :

- des revenus plus élevés générés par le portefeuille;
- un potentiel de rendement à long terme supérieur du portefeuille proposé;
- la détention d'un portefeuille bien diversifié qui sera exposé aux titres de revenu fixe des secteurs offrant les meilleures perspectives de rendement ajusté pour le risque (selon le gestionnaire de portefeuille), peu importe les cycles économiques et les conditions de marché; et
- une tarification très compétitive pour un fonds de revenu fixe mondial géré activement.

Advenant que les changements proposés à l'objectif de placement du Fonds ne soient pas approuvés par les porteurs de parts, le gestionnaire examinera d'autres solutions pour le Fonds, qui peuvent inclure le maintien de l'objectif de placement actuel ou la dissolution du Fonds.

Recommandation

Le gestionnaire recommande aux porteurs de parts du Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation de voter POUR la modification de l'objectif de placement.

APPROBATION REQUISE DES PORTEURS DE PARTS

La modification de l'objectif de placement du Fonds décrite précédemment (ainsi que les modifications corrélatives apportées à sa déclaration de fiducie) ne prendra pas effet à moins d'être approuvée par une majorité des voix (c.-à-d. plus de 50 %) exprimées à l'assemblée.

Les porteurs de parts du Fonds ont droit à une voix pour chaque part entière détenue et à aucune voix pour les fractions de part. Les porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux le 17 avril 2019 auront le droit de voter à l'assemblée.

Afin que l'assemblée du Fonds soit considérée comme légalement valide, au moins deux porteurs de parts du Fonds doivent assister à l'assemblée ou y être représentés par un fondé de pouvoir. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, l'assemblée sera ajournée et reconvoquée à une date ultérieure qui sera fixée au moment de l'ajournement. À toute reprise de l'assemblée, le quorum sera constitué des porteurs de parts qui y assistent en personne ou qui y sont représentés par un fondé de pouvoir.

INCIDENCES FISCALES

Le texte qui suit est un sommaire général des principales incidences fiscales, en date des présentes, applicables au Fonds et aux porteurs de parts du Fonds qui sont des particuliers, autres que des fiducies. Le présent sommaire suppose, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »), que les porteurs de parts particuliers résident au Canada et détiennent des parts du Fonds en tant qu'immobilisations.

Le présent sommaire est de nature générale seulement et ne fait pas état de toutes les incidences fiscales possibles. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation personnelle.

Le Fonds distribue chaque année suffisamment de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés aux porteurs de parts, de sorte qu'il ne devrait pas être assujetti à l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) pour toute année d'imposition. Si les changements proposés à l'objectif de placement du Fonds sont approuvés et effectués, le Fonds pourra vendre certains de ses titres en portefeuille pour lui permettre d'acheter des titres compatibles avec son objectif de placement révisé. Le calcul des gains en capital net réalisés comprendra les gains en capital réalisés moins les pertes en capital subies lors de la vente des titres décrits précédemment et l'utilisation des pertes reportées disponibles dans le Fonds. À moins que les parts ne soient détenues dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime de participation différée aux bénéfices, un régime enregistré d'épargne-études, un compte d'épargne libre d'impôt ou tout autre régime enregistré, si vous êtes un porteur de parts du Fonds, vous recevrez un relevé aux fins de l'impôt indiquant votre quote-part du revenu du Fonds, le cas échéant, pour l'année d'imposition en question, et le revenu qui y est déclaré doit être inclus dans votre revenu pour 2019.

Le gestionnaire prévoit que la mise en œuvre des changements à l'objectif de placement du Fonds n'entraînera pas la réalisation d'un gain en capital net significatif.

GESTION DU FONDS

La gestion des activités quotidiennes du Fonds incombe au gestionnaire. Aux termes de conventions de gestion de placements conclues avec le gestionnaire, divers conseillers en valeurs fournissent des services de conseils en placement au Fonds. Le Fonds verse des frais au gestionnaire pour les services fournis au Fonds et le gestionnaire verse une partie de ces frais aux conseillers en valeurs. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, le total des frais de gestion et des frais d'administration fixes versés au gestionnaire par le Fonds à l'égard de ses catégories de parts s'est établi comme suit :

| FONDS | FRAIS DE GESTION ET FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES | |
|---|---|--|
| Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation | 1102 224 \$ | |

Le nom et le lieu de résidence des initiés du Fonds, qui comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire, sont :

| ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS | DU GESTIONNAIRE | |
|--|--|---|
| NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE | POSTE | PRINCIPALE OCCUPATION |
| CHAPUT, François Saint-Donat-de-Montcalm (Québec) | Administrateur | Vice-président Affaires, Distribution et Performance, Mouvement Desjardins ; auparavant, de 2017 à 2018, Vice-président Performance et Distribution, Mouvement Desjardins ; de 2012 à 2017, Vice-président principal, Performance régionale, Fédération des caisses Desjardins du Québec. |
| FISET, Stéphane Lévis (Québec) | Secrétaire | Conseiller, Affaires juridiques, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, Fédération des caisses Desjardins du Québec. |
| LANDRY, Éric Lévis (Québec) | Président, chef de l'exploitation, administrateur et personne désignée responsable | Vice-président, Solutions de placement, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins ; auparavant, de 2010 à 2015, Directeur principal, Développement des produits d'épargne spécialisée, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins. |
| LOUDIN, Radek Laval (Québec) | Chef de la conformité | Directeur principal, Conformité Gestion de patrimoine et Assurances, Mouvement Desjardins; auparavant, de 2014 à 2016, Directeur principal, Conformité Réseau des Caisses et Valeurs mobilières, Mouvement Desjardins; de 2010 à 2014, Directeur Conformité Conduites des affaires et Valeurs mobilières, Groupe Desjardins. |
| PELLERIN, Mario Saint-Jérôme (Québec) | Chef des finances adjoint | Directeur, Divulgation financière et analyse, Gestion d'actifs et de produits de placement, Mouvement Desjardins. |
| PINARD, Sylvie Saint-Basile-le-Grand (Québec) | Chef des finances et administrateur | Directrice principale, Divulgation financière et Gouvernance, Valeurs mobilières, Gestion d'actifs et Fonds communs de placement, Mouvement Desjardins. |
| TESSIER, Roger Montréal (Québec) | Administrateur | Vice-président, Services et Opérations, Produits de placement, Mouvement Desjardins; auparavant, de 2016 à 2017, Vice-président, Projets Mouvement, Mouvement Desjardins; de 2014 à 2016, Vice-président, Programme évolution des projets, Mouvement Desjardins; de 2009 à 2014, Vice-président, Accès D, Mouvement Desjardins. |
| VALLÉE, Sébastien Lévis (Québec) | Chef des opérations, Directeur principal Développement et gestion des solutions de placement et Administrateur | Directeur principal, Développement et gestion des solutions de placement, Mouvement Desjardins; auparavant, de 2009 à 2016, Directeur, Développement des produits garantis et Modélisation financière, Mouvement Desjardins. |

Mis à part la souscription, la vente et la propriété des parts du Fonds, aucune de ces personnes n'a reçu une forme quelconque de rémunération du Fonds et aucune d'entre elles n'a contracté de prêt, pris d'arrangements ou conclu d'opérations avec le Fonds au cours de 2018.

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des représentants du gestionnaire. Vous avez le droit de nommer une autre personne (qui n'est pas tenue d'être un porteur de parts du Fonds) pour assister à l'assemblée et agir en votre nom en rayant les noms imprimés et en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace prévu sur le formulaire de procuration ou en remplissant une autre procuration en bonne et due forme. Pour être valides, les procurations doivent être transmises par la poste à l'attention de Computershare, Service des procurations, C.P. 300 RPO, West Beaver Creek, Richmond Hill (Ontario) L4B 9Z9, afin qu'elles lui parviennent au plus tard à 15 h (heure de Montréal) le 11 juin 2019.

Si vous donnez une procuration, vous pouvez la révoquer relativement à toute question, à la condition qu'un vote n'ait pas déjà été tenu sur la question. Vous pouvez révoquer votre procuration:

- en remplaçant et en signant une procuration qui porte une date ultérieure et en la déposant de la façon décrite précédemment;
- en déposant une révocation écrite signée par vous, ou un mandataire que vous avez autorisé par écrit à agir en votre nom, à l'adresse précédemment indiquée en tout temps jusqu'au dernier jour ouvrable inclusivement qui précède le jour de l'assemblée, ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de remise, à laquelle la procuration doit être utilisée, ou auprès du président de l'assemblée avant le début de celle-ci, le jour de la tenue de l'assemblée ou de toute reprise en cas d'ajournement ou de remise;
- de toute autre façon autorisée par la loi.

EXERCICE D'UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE Par les fondés de Pouvoir

Les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint exerceront les droits de vote rattachés aux parts pour lesquelles ils sont nommés à titre de fondés de pouvoir conformément à vos directives indiquées dans le formulaire de procuration.

En l'absence de telles directives, les droits de vote rattachés à ces parts seront exercés par les représentants de la direction en faveur des résolutions figurant à l'annexe A de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés relativement aux modifications apportées aux questions indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire de sollicitation de procurations et relativement à toutes les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée. En date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, le gestionnaire n'a pas connaissance de telles modifications ou d'autres questions.

TITRES AVEC DROIT DE VOTE ET LEURS PRINCIPAUX PORTEURS

Le Fonds est divisé en parts, lesquelles peuvent être divisées en un nombre illimité de catégories. Un nombre illimité de parts de chaque catégorie peut être émis. À la fermeture des bureaux le 31 mars 2019, le nombre de parts du Fonds émises et en circulation était approximativement le suivant :

| FONDS | NOMBRE DE PARTS ÉMISES ET EN CIRCULATION LE 31 MARS 2019 |
|--|--|
| Fonds Desjardins Obligations Mondiales indexées à l'inflation (parts de catégorie A) | 3 978 832 |
| Fonds Desjardins Obligations Mondiales indexées à l'inflation (parts de catégorie I) | 48 244 753 |
| Fonds Desjardins Obligations Mondiales indexées à l'inflation (parts de catégorie C) | 116 284 |
| Fonds Desjardins Obligations Mondiales indexées à l'inflation (parts de catégorie F) | 30 613 |
| Fonds Desjardins Obligations Mondiales indexées à l'inflation (parts de catégorie D) | 49 844 |
| TOTAL | 52 420 326 |

Chaque part d'un fonds confère à son porteur une voix à l'égard de toutes les questions concernant ce fonds.

Le conseil d'administration du gestionnaire a fixé le 17 avril 2019 comme étant la date en vue de déterminer les porteurs de parts du Fonds qui ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et d'y voter.

Le quorum pour le Fonds figure à la rubrique « Approbation requise des porteurs de parts ».

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction du gestionnaire, le 31 mars 2019, aucune personne physique ou morale n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des droits de vote rattachés aux parts d'une catégorie du Fonds pouvant être exercés à l'assemblée, ni n'exerçait un contrôle ou une emprise sur de telles parts, à l'exception de:

| NOM DU PORTEUR | LIEN AVEC LE FONDS | TYPE DE PROPRIÉTÉ | NOMBRE DE PARTS DÉTENUES | POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS |
|---|----------------------|----------------------|--------------------------|--------------------------------|
| FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES INDEXÉES À L'INFLATION | | | | |
| Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité | Membre de son groupe | Inscrit et véritable | 7457953 | 14,23 % |
| Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité | Membre de son groupe | Inscrit et véritable | 7437831 | 14,19 % |
| Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité | Membre de son groupe | Inscrit et véritable | 6816270 | 13,01 % |
| Portefeuille Diapason Croissance diversifié | Membre de son groupe | Inscrit et véritable | 6302907 | 12,03 % |

^{*} Pour protéger la vie privée des investisseurs individuels, nous avons omis le nom des propriétaires véritables. Ces renseignements sont disponibles sur demande au numéro de téléphone figurant sur la couverture arrière de la présente circulaire de sollicitation de procuration.

Le 31 mars 2019, le gestionnaire était propriétaire du nombre suivant de titres avec droit de vote émis et en circulation du Fonds :

| FONDS | NOMBRE Détenu | POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES TITRES DU FONDS |
|--|------------------|---|
| Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation (parts de catégorie I) | 101,009 | 0,0000019% |
| Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation (parts de catégorie C) | 103,811 | 0,0000020% |
| Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation (parts de catégorie F) | 106,945 | 0,0000020 % |
| Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation (parts de catégorie D) | 101,109 | 0,0000019 % |

Les droits de vote rattachés aux parts du Fonds qui sont détenues par le gestionnaire ou tout autre OPC géré par le gestionnaire ne seront pas exercés à l'assemblée.

En date du 31 mars 2019, les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire étaient propriétaires de moins de 1 % des parts de toute catégorie du Fonds.

GÉNÉRALITÉS

Le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations et son envoi aux porteurs de parts du Fonds ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Par ordre du conseil d'administration de la **Desjardins Société de placement inc.,** à titre de gestionnaire du Fonds

(signé) « Éric Landry » Éric Landry Président et Chef de l'exploitation

Le 30 avril 2019

RÉSOLUTIONS

Toutes les expressions importantes dans la présente annexe A ont le sens qui leur est donné dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 30 avril 2019 à laquelle la présente annexe A est jointe.

Résolutions du Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation visant la modification de son objectif de placement

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation (le « Fonds ») et de ses porteurs de parts de modifier l'objectif de placement du Fonds de la façon prévue ci-après;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la modification de l'objectif de placement du Fonds, telle qu'elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 30 avril 2019, est par les présentes autorisée et approuvée;
- 2. Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), en sa qualité de société de gestion du Fonds, est par les présentes autorisée à modifier l'objectif de placement du Fonds de la façon suivante :
 - L'objectif de ce Fonds est de procurer du revenu et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde;
- 3. toutes les modifications aux conventions auxquelles le Fonds est partie, nécessaires pour donner effet aux questions approuvées dans les présentes résolutions, y compris, mais non de façon limitative, la déclaration de fiducie du Fonds, sont par les présentes autorisées et approuvées;
- 4. tout dirigeant ou administrateur du gestionnaire est par les présentes autorisé, pour le compte du Fonds, à signer et à livrer les documents et à prendre toutes les autres mesures qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les présentes résolutions, ce dont il est enjoint;
- 5. le gestionnaire est par les présentes autorisé à révoquer les présentes résolutions, peu importe la raison, à son seul gré, sans obtenir aucune autre approbation des porteurs de parts du Fonds, et ce, en tout temps avant la mise en œuvre de la modification décrite précédemment, si l'on considère qu'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds et de ses porteurs de parts de ne pas y donner suite.

Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins 514 286-3499 (pour la région de Montréal) 1 866 666-1280

info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com

